

## Mot du président



Par Viateur Sauvé

## DES RÉPONSES, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

### LA SITUATION

Les retraités de l'État ont été mal traités en 1982 par un décret que l'on disait temporaire. Le décret duquel a résulté la désindexation de leur rente de retraite a été passé sous un prétexte fallacieux. Les conséquences durent toujours et elles sont de plus en plus préoccupantes.

### ÉLEVER LE DÉBAT

Le gouvernement de la CAQ connaît tout de cette injustice qui rend les retraités vulnérables. L'ADR lui a exposé, expliqué, démontré et fourni des données irréfutables de la situation dont les retraités des fonctions publique et parapublique sont victimes.

Le silence ou le copier-coller d'une raison toute faite ne conviennent plus. Le débat doit être élevé au-dessus d'un fait banal ; il mérite d'être élargi.

### POURQUOI ?

- Pourquoi ces retraités sont-ils laissés pour compte ?
- Pourquoi le décret n'est-il pas abrogé ?
- Qui s'y oppose et pourquoi ?
- Pourquoi la rente n'est-elle pas indexée au coût de la vie tels que le sont le Régime des rentes du Québec (RRQ) et la pension de Sécurité de la vieillesse (SV) ?
- Pourquoi c'était possible d'indexer leur rente avant 1982 et plus maintenant, même s'il y a des milliards de surplus dans leur fonds de retraite ?

- Pourquoi les retraités doivent-ils continuer de s'appauvrir, tout en étant des participants à leur fonds qui accuse une forte croissance ?
- Pourquoi les actifs bénéficient-ils d'une pige dans le fonds pour baisser leur taux de cotisation et que ce fonds demeure intouchable pour les retraités qui en sont également participants ?
- Pourquoi... ?
- Pourquoi... ?

### ET POURTANT

- ❖ Le gouvernement doit reconnaître que les retraités sont privés de fortes sommes d'argent par la désindexation depuis 1982 et que les citoyens du Québec ont bénéficié et bénéficient encore de ces milliards.
- ❖ Le gouvernement doit reconnaître que l'écart se creuse entre les augmentations des biens essentiels et la dépréciation annuelle des rentes des retraités de l'État.

### EN CONCLUSION

Monsieur le Premier Ministre, votre gouvernement a un devoir de mémoire et de courage envers les retraités, ces bâtisseurs du Québec.

Il a une excellente « **OCCASION D'EFFACER UNE TRISTE PAGE DE L'HISTOIRE DES RETRAITÉS.** »

**Viateur Sauvé**  
Président de l'ADR

Éditrice :



Aline Couillard

Responsables du journal  
Correcteurs d'épreuves :



André Jacques et Aline Couillard

Montage et impression :





Par Aline Couillard

## LES RETRAITÉS DE L'ÉTAT EN DÉLESTAGE

### HISTORIQUE

Les retraités de l'État attendent la correction d'une injustice qui les appauvrit chaque année lorsqu'arrive le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ). Le tout nouveau premier ministre, François Legault, déclare le soir de son élection : « Les retraités, on ne vous a pas oubliés » « Ces retraités dont la rente n'est même pas indexée. » Des promesses de rencontres avec ça ? Bien sûr.

### VICTOIRE

L'espoir a alors enjolivé la vie des retraités. Oh qu'il était grand et à point cet espoir ! Tout pour attiser le feu de la victoire dansant au-dessus de la justice et de l'équité. Les retraités de l'État attendent la fin de la désindexation depuis 39 ans. Ce n'est pas rien !

« Enfin, la lumière au bout du tunnel, elle est à portée de main » se sont dit ces retraités laissés pour compte par les gouvernements précédents.

### DÉCEPTION

Puis le tunnel s'est allongé. Les priorités de la CAQ ont recouvert les retraités d'un grand manteau d'indifférence. Les rencontres ont été diluées en sous-rencontres. La lumière s'est obscurcie.

La Covid-19 a surgi. Des feux à éteindre, des CHSLD à secourir, des personnes âgées vulnérables à protéger, des condoléances à offrir, toutes ces actions bien légitimes font OUBLIER qu'on a OUBLIÉ les retraités de l'État.

### DÉLESTAGE

**LES RETRAITÉS SONT EN DÉLESTAGE FINANCIER.**

### UN RAPPEL

Ces bâtisseurs du Québec reçoivent une rente qui a été calculée sur le salaire des 10, 15, 20 ans passés. Une des priorités de la CAQ est de rehausser le salaire des enseignants. Ils sont nombreux ces ex-enseignants retraités de l'État. Leur salaire différé ne mérite-t-il pas de suivre au moins le coût de la vie ? Cette priorité vaut également pour tous les retraités de l'État qui généralement ont consenti à un salaire moindre durant toute leur vie active pour une meilleure rente de retraite.

Les retraités désindexés de 1982 à 1999, depuis 39 ans, méritent-ils mieux ?

« Les retraités, on ne vous a pas oubliés. »

### ATTENTE

Viendra la victoire sur la Covid-19. Viendra la reprise économique.

Les retraités de l'État doivent sortir du délestage et être partie prenante de cette reprise. Ils désirent faire des achats au panier bleu.

Ils sont des Québécois à part entière. Souvenez-vous d'eux, monsieur Legault.

*Aline Couillard*

**Aline Couillard**

2<sup>e</sup> Vice-présidente

Retraitée du secteur de l'éducation

## Avis important

Afin de faciliter nos communications, veuillez nous informer de tout changement, de toute modification concernant votre adresse civique, votre numéro de téléphone, votre adresse courriel ou le décès d'un de vos proches, membre.

Utilisez les coordonnées suivantes :

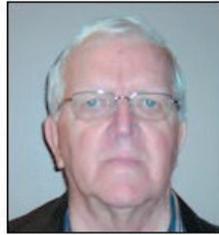
**Andrée Guertin : 450 773-5386 • andguertin@icloud.com**



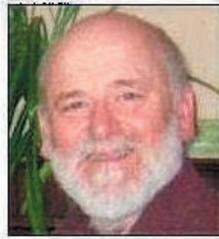
## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021



Rosaire Quévillon  
Trésorier



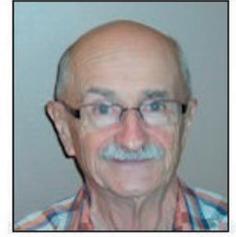
Raymond Courtemanche  
1<sup>er</sup> vice-président



Viateur Sauvé  
Président



Aline Couillard  
2<sup>e</sup> vice-présidente



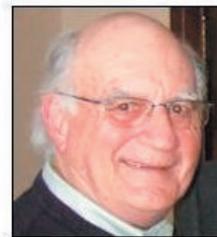
Jean-Guy Dupont  
Secrétaire



Liguori Larrivée  
1<sup>er</sup> administrateur



Andrée Guertin  
2<sup>e</sup> administratrice

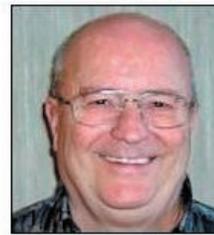


Bernard Boyer  
3<sup>e</sup> administrateur

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI



Michel J. Gareau



Jean-Guy Roy

### DEMANDE ET ATTENTES DES RETRAITÉS EN REGARD DE LEUR RENTE DE RETRAITE

Les retraités de l'État estiment que la rente qu'ils ont acquise au cours de leurs années de travail, pour lesquelles ils ont cotisé à leur régime de retraite, aurait dû croître au même rythme que le coût de la vie.

L'ADR demande que:

- les rentes des retraités de l'État des années 1982 à 1999 soient indexées au taux de l'indice des rentes (TAIR);
- à titre de compensation pour les pertes encourues, que cette indexation soit appliquée aux trois années antérieures à l'année en cours;
- leur rente soit indexée pleinement au coût de la vie pour les années subséquentes.



Par Liguori Larrivée

## INDEXAT 21 VS COVID 19

Chers retraités, dont le régime est désindexé ou peu indexé depuis 39 ans pour les années 1982-1999, que diriez-vous de fêter la fin de votre appauvrissement et de retrouver votre pouvoir d'achat l'année même où la mission PERSÉVÉRANCE a réussi la descente sur MARS ?

Si cela devait se produire, je peux vous affirmer que les travailleurs et travailleuses de l'ADR vivraient des émotions identiques à celles vécues par l'équipe de la NASA.

Malheureusement ! Il y a embûches sous nos pieds.

## EMBÛCHES

Au cours de mes années de retraite, j'ai participé à de nombreux comités de travail. Le dernier en liste fut celui de La Tribune des retraités pour avoir participé entre autres à l'écriture du rapport «L'OCCASION D'EFFACER UNE TRISTE PAGE DE L'HISTOIRE DES RETRAITÉS».

À chaque fois, toujours le même constat. On expliquait l'échec ou l'arrêt des pourparlers par la fameuse phrase : LES RÉGIMES DE RETRAITE FONT PARTIE DES NÉGOCIATIONS ET C'EST LÀ QUE CE DOSSIER DOIT SE RÉGLER.

Ayant reçu le mandat de faire état de la négociation en cours sur les RENTES DE RETRAITE,

j'ai demandé à la CSQ : QUELLES SONT LES DEMANDES DÉPOSÉES À LA TABLE de négociations concernant l'indexation de nos rentes pour les années 1982-1999 ?

Réponse vite reçue : On ne s'occupe pas de cela. LES NÉGOCIATIONS CONCERNENT LES

ACTIFS ET NON LES RETRAITÉS. JE VOUS ENVOIE COPIE DES DEMANDES.

Je suis tombé en bas de ma chaise. Cela allait à l'encontre de ce qu'on nous avait dit aux tables

de consultation pourtant formées par les différents gouvernements qui se sont succédé.

## NÉGOCIATION

Pour être bien certain que vous ne ferez pas fi de ces

déclarations, je joins le texte intégral fourni par la CSQ.

Bonjour Monsieur Larrivée,

Voici la demande complète de la CSQ en matière de retraite. Vous trouverez également ce contenu à la page 6 de notre cahier de demandes syndicales (en pièce jointe) :

## 3. RETRAITE

### 3.1 Allongement de la période maximale de la mise à la retraite de façon progressive

La période maximale de la mise à la retraite de façon progressive est majorée de cinq (5) ans à sept (7) ans.

-6-

### 3.2 Modification à l'hypothèse de taux d'intérêt de la compensation de la réduction actuarielle

Le taux d'intérêt servant à la base de calcul de la compensation actuarielle qui est actuellement basé sur la norme de l'Institut canadien des actuaires (ICA) est remplacé par le taux de rendement nominal de l'évaluation actuarielle et ajusté par l'actuaire selon que la prestation soit indexée ou partiellement indexée.

### 3.3 Introduction de la mesure de prestation anticipée

Introduire la mesure de prestation anticipée tel que prévu à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite pour une personne qui veut s'en prévaloir dès son 55e anniversaire en concluant une entente avec son employeur.

### 3.4 Report de l'âge maximal de participation

L'âge maximal de participation est reporté de 69 ans à 71 ans, soit au 31 décembre de l'année au cours de laquelle la personne salariée atteint cet âge. La rente sera mise en paiement pour la personne qui serait toujours à l'emploi le 31 décembre de l'année de ses 71 ans.

### 3.5 Introduction de la notion de rente ajournée

Introduire la notion de rente ajournée tel que prévu à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. L'âge normal est établi à 65 ans. La rente normale est ajournée pour une personne qui demeure à l'emploi après l'âge normal.



### EN RÉSUMÉ : AUCUNE DEMANDE CONCERNANT L'INDEXATION DE NOS RENTES POUR LES ANNÉES 1982-1999

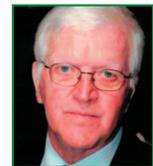
**Liguori Larrivée**

*Retraité de l'enseignement RRE*

JE RÊVE DE POSSÉDER LE PASSEPORT INDEXAT 21

et de pouvoir chanter "Quand tous les hommes vivront d'amour"  
la justice sera sur la terre.

## J'AI PEINE À CROIRE QUE LES RETRAITÉS DE L'ÉTAT SOIENT AINSI TRAITÉS



Par Raymond Courtemanche

Dur à croire, mais bien vrai. Oui, pas un, pas deux, mais des milliers de retraités de l'État québécois ont vu, en 1982, leur rente de retraite être désindexée de façon importante sans leur accord et pourtant, la retraite faisait partie de leurs conditions de travail, selon leur emploi dans l'Éducation, la Santé, etc.

### EN 1982...

Oui, oui, en 1982, le Parti Québécois, en la personne de M. Parizeau, a décidé unilatéralement de changer les montants des rentes que devaient avoir les retraités parce que l'économie québécoise et canadienne passait un moment difficile : l'inflation était élevée, d'autres conditions du marché étaient un peu plus compliquées, etc.

### Chiffres qui parlent

Et pourtant, la même année et les années subséquentes, le rendement des fonds de retraite était élevé, même plus que le double de l'inflation. (L'inflation 12.8 %. Rendement 28.1 %).

Le Parti Québécois et M. Parizeau n'ont pas voulu tenir compte, les années suivantes de 82, du rendement élevé des fonds de retraite.

### Pas de pardon

Je n'ai jamais pardonné au Parti Québécois et à M. Parizeau d'avoir traité aussi injustement tous les retraités des fonctions publiques du Québec.

De plus, durant toute ma vie professionnelle en éducation (enseignant et cadre scolaire), durant 35 ans, dont 29 ans sur le territoire de Saint-Jérôme, j'ai essayé d'être un employé dédié 100 % à sa tâche.

J'ai la conviction que mes collègues des fonctions publique et parapublique ont aussi fourni des services hors pair.

### Injustice permanente

Pourquoi dois-je et eux également continuer à perdre beaucoup de dollars chaque année parce que notre rente continue à être désindexée ? C'est vraiment injuste et inconcevable.

### Raymond Courtemanche

*Saint-Jérôme*

*âgé de 85 ans, retraité depuis 31 ans*

## LETTRE À SONIA ÉTHIER



Par Andrée Guertin

Madame Sonia Éthier  
Présidente de la CSQ  
9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal, QC H1L 6P3

Madame,

Nous sommes des retraités qui dans le passé étions des membres actifs et dont la retraite a été négociée par la CSQ. Le décret subi en 1982 a fait et fait encore du tort à tous vos membres autant passés que présents.

C'est donc à partir de ce moment de 1982, alors que nous étions dans le feu de l'action, que les déductions sur notre salaire commencèrent à perdre de leur valeur à notre insu et ce, année après année en plus d'une baisse de 20 % sur notre salaire. Jusque là, le sceau se remplissait même s'il était troué. L'arrivée de la retraite sonnée, nous quittions avec un salaire déjà amoindri au fil du temps. Depuis, plus rien ne le remplit et ce dernier continue toujours de se vider. C'est long 39 ans ! C'est inquiétant ! Que restera-t-il ?

Que faites-vous pour nous ? Vous seul avez le pouvoir

de négocier ? Nos conditions actuelles sont le résultat de l'inaction de la CSQ depuis le décret de 1982. Si rien n'est fait, ce qui attend vos membres dans le futur, c'est ce que nous subissons. Ils ne retrouveront jamais la valeur de leurs déductions à la source, le sceau est troué. Il se vide doublement par des piges sans scrupule pour ne pas hausser les cotisations. À qui profite le sceau ? Pas aux retraités.

Vous seule pouvez arrêter cette hémorragie. Comptons-nous pour vous ? Que faites-vous pour la retraite promise de vos membres actifs et retraités ? Pour le bien de chacun, osez demander la levée de ce décret qui nous étouffe tous pour retrouver notre pouvoir d'achat et enfin suivre le coût de la vie.

Nous vous demandons une réponse explicative pour nous faire connaître vos intentions dans ce sens et nous faire savoir ce à quoi vous vous engagez concrètement lors des négociations présentes pour aider vos actifs et vos membres retraités. Une réponse est fortement attendue de votre part.

**Le Conseil d'administration  
de l'Association Démocratique des Retraités (ADR)**



Photo par Huy Phan©

## LE POIDS DE LA DÉSINDEXATION



Par Jean-Guy Boucher

La vie nous impose souvent un cadre rigide qui en désarçonne plus d'un, mais il nous revient de l'appivoiser et de s'en servir pour inventer notre destinée. L'ADR nous en donne un bel exemple, une des rares associations de retraités au Québec sinon la seule qui a toujours défendu la pleine indexation des rentes de retraite avec acharnement. Si les autres associations de retraités s'acharnent officieusement contre elle, c'est que le maringouin les dérange. Seigneur, Gaétan commence à déteindre sur moi, c'est bon signe !

### L'APPAUVRISSMENT ET LA DÉMOTIVATION

Ce qui nous saute aux yeux en premier, c'est l'appauvrissement des retraités de l'État : leur rente ne suit pas le coût de la vie. À titre d'exemple, en 19,5 ans de retraite, mes pertes s'élèvent à plus ou moins 83 000 \$ et je ne suis pas le plus affecté. Nous comptons actuellement environ 300 000 retraités au RREGOP seulement et plus de 555 000 retraités de l'État, hommes et femmes, (évaluation actuarielle 2017, dernière publiée); faites le calcul. Les pertes des retraités se chiffrent en milliards de dollars. Voilà pour le côté matériel, mais qu'en est-il de l'aspect humain ? En écrasant les travailleurs des secteurs public et parapublic en 1982, le Gouvernement en a fait la risée de la société. Adieu la motivation et la productivité, bonjour la contre-attaque. Le Journal de Montréal est même allé jusqu'à nous traiter de « gras dur » sans même savoir de quoi il parlait. Depuis 1982, ces travailleurs ont eu le sentiment d'œuvrer contre quelque chose. Quel gaspillage d'énergie.

### LE DOUBLE DÉSENCHANTEMENT

S'en est suivi un désengagement social pour une grande majorité de ces travailleurs. Tu fais ton boulot mais pas plus qu'il faut. Tu remplis ta tâche en ne pensant qu'à la fin de semaine et aux vacances et pendant tout ce temps-là tu oublies de vivre. Confrontés au désavouement, ils ont cherché un sens à leur vie en dehors de leur travail alors que ce travail aurait dû être une source d'accomplissement personnel. J'appelle ça vivre à l'envers de la société. Pendant près de vingt ans, les salaires ont stagné. Pour ma part, je me souviens que le mien a reculé à deux reprises. Sur le marché du travail, tu parviens à oublier ce qui t'attend à la retraite parce la tâche prend toute la place; il faut faire vivre la famille. Lorsque l'heure de la retraite sonne, la deuxième brique te tombe dessus. Tu essaies de te convaincre que

tu peux passer à travers le filet, mais si tu tentes de faire quelques comparaisons, tu désenchantes assez vite, merci.

### LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT

Je peux vous parler du monde de l'enseignement parce que j'ai enseigné pendant trente-quatre ans. En voulant maîtriser les enseignants en 1982, le Gouvernement n'a fait qu'entamer la décadence de l'enseignement. Ses différentes réformes n'ont servi à toute fin utile qu'à « changer quatre trente sous pour une piastre ». Le monde de l'enseignement ne s'en est jamais relevé avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui et je ne parle pas du temps de pandémie. Si j'ai persisté jusqu'à la fin, c'est que mes élèves donnaient un sens à ma vie et je leur en suis reconnaissant. Je ne pouvais compter que sur une minorité de parents, les autres mangeaient du prof pour souper à la maison. J'avoue que c'est assez indigeste et encore plus dommageable pour les enfants. Quant à moi, je me suis battu pour que mes enfants ne se tournent pas vers le monde de l'enseignement. Je n'ai pas gagné sur toute la ligne : ils travaillent pour l'État, mais pas dans l'enseignement.

**Lorsque l'heure de la retraite sonne,  
la deuxième brique te tombe dessus.**

### LE COÛT DE LA DÉSINDEXATION

À combien estimez-vous maintenant le coût de la désindexation? Se résume-t-il seulement à une perte du pouvoir d'achat des retraités de l'État ? J'espère avoir pu élargir votre perspective sans vous bombarder de chiffres. J'allais vous dire que le PQ en a payé le prix, mais en fait, c'est tout le Québec qui en a payé le prix. Ses membres auraient dû se souvenir de ceci : « Fais preuve de respect envers ceux que tu croises en montant parce que tu vas les croiser à nouveau en descendant ! » À la blague, je me plais à dire que : « je vais vivre vieux et haïssable, juste pour écoeuver le Gouvernement » mais je ne connais pas l'avenir et c'est probablement mieux ainsi. Je termine en vous rappelant que l'ADR a besoin de jeunes maringouins, pourquoi pas des maringouins du Nil, ils ont plus de piquant ! Mes salutations distinguées.

Jean-Guy Boucher

Membre # 1026

## LES FONCTIONNAIRES, DES MILLIONNAIRES QUI S'IGNORENT ?

Oui, mais M. Vailles, détenir 1 million de dollars à l'aube de la retraite pour financer nos vieux jours, est-ce vraiment riche ? Et dans ce cas, il faudrait que vous parliez des fonctionnaires, dont le régime de retraite fait d'eux des millionnaires à 60 ans.

Publié le 4 mars 2021 à 6h00



FRANCIS VAILLES

LA PRESSE

Ce genre de commentaires de lecteurs, j'en ai reçu quelques dizaines dans la foulée de mes deux chroniques sur la suggestion de Québec solidaire d'imposer le patrimoine des riches.

Québec solidaire propose de prélever un impôt annuel sur le patrimoine des contribuables qui détiennent plus d'un million de dollars.

Le parti de gauche, rappelons-le, propose de prélever un impôt annuel sur le patrimoine des contribuables qui détiennent plus de 1 million de dollars. Le taux serait de 0,1 % du patrimoine pour ceux détenant entre 1 million et 10 millions, et il augmenterait progressivement jusqu'à atteindre 3 % pour les contribuables dont l'avoir excède 1 milliard.

Ces lecteurs m'ont fait valoir que la plupart des travailleurs du privé devaient épargner toute leur vie pour leur retraite, puisque souvent, ils n'ont pas de régime. Ou encore que les entrepreneurs qui vendent leur entreprise à 60 ans pour 1 million de dollars ne sont pas si riches, puisqu'il faut financer la retraite.

**Et qu'à ce compte, les fonctionnaires le sont tout autant, puisque la valeur de leur régime vaut 1 million.**

Qu'en est-il, au juste ? Les fonctionnaires sont-ils des millionnaires qui s'ignorent ?

Pour le savoir, j'ai fouillé dans le rapport du principal régime du secteur public du Québec, le RREGOP, qui englobe les employés de la fonction publique, de l'éducation et du secteur de la santé <sup>(1)</sup>. J'ai également fait faire une estimation par la firme d'actuaire Aon, discuté avec un expert de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et reçu des renseignements de Retraite Québec.

D'abord, une remarque : l'employé moyen du secteur public québécois gagne passablement moins que ce que les gens s'imaginent. Selon le rapport du RREGOP, le salaire annualisé moyen d'un employé qui a 35 ans de service était de 63 617 \$ en 2017 (l'année la plus récente du rapport). Cette estimation exclut les cadres, dont le salaire moyen avoisinait les 105 000 \$ en 2017. Les cadres représenteraient environ 5 % des employés du secteur public, selon mon estimation <sup>(2)</sup>.

Et que vaut donc le régime de cet employé moyen après 35 ans de service ? Pour le savoir, la firme AON a actualisé la valeur des prestations de retraite que recevra, jusqu'à la fin de ses jours, cet employé de 60 ans qui gagne 63 000 \$.

Et à l'aube de sa retraite, son régime vaut... 759 000 \$.

**La somme est fort intéressante. Elle équivaut à ce qu'un employé du secteur privé sans régime de retraite devrait avoir dans son REER pour planifier ses vieux jours.**

On ne peut pas dire, toutefois, que les employés de l'État qui ont passé leur vie au sein du gouvernement du Québec ont, en moyenne, un régime d'une valeur de 1 million de dollars.

Et cette valeur de 759 000 \$, elle est probablement à un sommet en ce moment, puisque les taux qui servent à estimer la valeur actuelle des rentes sont très bas, dans le contexte des décisions de la Banque du Canada pour juguler les effets de la pandémie <sup>(3)</sup>. Des taux plus élevés auraient fait baisser la valeur actuelle du régime, selon un principe de finance.

Certains employés de l'État gagnent moins, d'autres davantage, notamment les professionnels et les cadres. Et pour avoir un pactole de 1 million de dollars,

## LES FONCTIONNAIRES, DES MILLIONNAIRES QUI S'IGNORENT ? (SUITE)

un employé de 60 ans qui a 35 ans de service doit avoir touché 75 000 \$ au cours de ses cinq meilleures années de service, typiquement les cinq dernières années.

**La valeur du régime est plus précisément de 952 000 \$ dans ce cas, calcule Aon. Et avec un salaire de 100 000 \$, le pactole grimpe à près de 1,4 million.**

Dit autrement, des entrepreneurs qui vendent leur bébé pourraient, avec cette comparaison, s'estimer pas si riche qu'on ne l'imagine... quoique les fonds du régime soient pleinement imposables lors des retraits annuels, comme les REER, ce qui n'est pas le

cas d'un gain net de 1,4 million dont disposerait un entrepreneur, puisqu'il a déjà été imposé en partie sur le capital.

Cela dit, les employés de l'État financent la moitié de leur régime chaque année (l'autre partie vient de l'employeur). Ils ont donc, eux aussi, mis de l'argent de côté pour leurs vieux jours, dont ils se sont privés pendant leur vie active. Le taux de cotisation moyen d'un employé de l'État qui fait 75 000 \$ équivaut à 8,2 % de son salaire. Une part équivalente est versée par l'employeur.

### Valeur du régime d'un employé du gouvernement du Québec

Salaire	Valeur du régime à 60 ans <sup>1</sup>
50 000 \$	580 000 \$
63 000 \$	759 000 \$
75 000 \$	952 000 \$
100 000 \$	1 352 000 \$

1- L'estimation vaut pour un homme de 60 ans avec 35 années de service crédité au début de 2021. Le taux d'actualisation est de 1,6 % pendant 10 ans et 3,5 % par la suite. La rente relative au service crédité depuis 1999 est indexée à 50 % de l'IPC. Le salaire moyen est le salaire des cinq meilleures années au moment de la retraite.

Source : AON

LA PRESSE

Voilà donc pour le cas des employés du gouvernement du Québec. Cela dit, il faut savoir que ce sont les moins choyés du secteur public.

Les municipalités, notamment, ont des régimes de retraite bien plus généreux et financés davantage par les employeurs. En 2019, selon l'ISQ, la cotisation moyenne des employeurs était de 8,6 % pour les fonctionnaires du Québec, contre 16,2 % pour ceux des municipalités de plus de 25 000 habitants.

### Cotisation de l'employeur aux régimes de retraite du secteur public en 2019

(En % du salaire moyen, entreprises de 200 employés et plus)

	Cotisation	Salaire annuel moyen
Administration municipale	16,2 %	75 806 \$
Administration fédérale	11,8 %	81 616 \$
Administration québécoise	8,6 %	66 190 \$
Entreprises publiques	11,5 %	73 709 \$
Universitaire	12,8 %	89 703 \$

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sur la rémunération globale au Québec - Collecte 2019.

LA PRESSE

Ce qu'il faut en conclure ? Que les régimes de retraite offrent effectivement un réel patrimoine aux fonctionnaires, quoique moindre, en moyenne, que l'impression populaire. Et que les grands gagnants à cette loterie particulière de la richesse dans le secteur public sont les fonctionnaires municipaux. Québec solidaire leur imposerait-il un impôt sur le patrimoine, à eux aussi ?

1. RREGOP est l'acronyme pour Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

2. L'ISQ m'indique pour sa part que le salaire moyen de l'ensemble des employés de l'administration québécoise (santé et éducation exclus) était de 66 190 \$ en 2019.

3. Aon a utilisé le taux prescrit par l'Institut canadien des actuaires, soit 1,6 % pour 10 ans et 3,5 % par la suite.

# LE TITRE DE FRANCIS VAILLES POUSSE À LA RÉFLEXION



Par Aline Couillard

Les fonctionnaires, des millionnaires qui s'ignorent ? C'est le titre donné par Francis Vailles, à sa chronique du 4 mars 2021, dans le journal La Presse. Il dit répondre à ses lecteurs qui lui demandent :

« *Oui, mais M. Vailles, détenir 1 million de dollars à l'aube de la retraite pour financer nos vieux jours, est-ce vraiment riche ? Et dans ce cas, il faudrait que vous parliez des fonctionnaires, dont le régime de retraite fait d'eux des millionnaires à 60 ans.* »

Lesdites questions découlent de la proposition de Québec solidaire d'imposer le prélèvement d'un impôt annuel sur le patrimoine de riches contribuables.

## COMPARAISONS

Francis Vailles base sa réponse sur des comparaisons :

- Un employé moyen du secteur public québécois ;
- Un employé du secteur privé ;
- Des entrepreneurs qui vendent leur bébé.

Le discours de monsieur Vailles a le mérite de convenir que l'employé moyen du secteur public gagne passablement moins que ce que les gens s'imaginent et que les employés du gouvernement du Québec sont les moins choyés du secteur public quant à la valeur de leur régime de retraite.

## CONFUSION

Toutefois, ses comparaisons laissent place à interprétation. Un échantillonnage plus large et basé sur la véritable situation des fonctionnaires et des fonctionnaires retraités répondrait mieux aux questions des lecteurs. Qu'en est-il ?

- Un employé de 35 ans de services et 60 ans d'âge est un retraité ou un actif très près de sa retraite.
- Les retraités d'avant 2017 ont une situation bien en deçà de ce que décrit monsieur Vailles.
- Aucune mention du salaire moyen d'un employé du secteur privé ni de son REER n'est faite.
- L'entrepreneur est propriétaire de son patrimoine, alors que le fonctionnaire retraité n'a aucun patrimoine. Il bénéficie d'une rente de retraite

générée par les sommes d'argent qu'il a investies dans son régime de retraite, selon les termes de ce dernier.

- À la mort du fonctionnaire retraité, les sommes résiduelles demeurent dans le fonds de retraite. C'est ça un régime collectif, c'est très différent d'un patrimoine et même du REER.
- Le patrimoine de l'entrepreneur générera des rendements à son profit ou à celui de ses héritiers.
- Le fonds de retraite du fonctionnaire générera également des rendements, mais au profit du fonds et du gouvernement.

## CONCLUSION

Monsieur Vailles possède un grand talent d'écriture. S'il avait écrit son texte en se basant sur la situation des retraités de l'État à partir de 1982, le titre aurait été possiblement tout autre.

Il aurait évité la confusion et aidé notre cause.

**Aline Couillard**

Retraitée du RREGOP

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2018			
Retraités touchés par la désindexation			
	Nombre de retraités	Rente annuelle moyenne	% du nombre total de retraités
RREGOP	282 491	19 710 \$	77,1%
RRPE & RRAS	31 773	44 394 \$	8,7%
RRE	29 547	31 094 \$	8,1%
RRF	11 005	25 750 \$	8,1%
RRCE	3 938	29 950 \$	1,1%
RRAPSC	1 870	27 485 \$	0,5%
<b>Sous-total</b>	<b>360 624</b>	<b>24 478 \$</b>	<b>98,4%</b>
RRMSQ	4 912	48 883 \$	1,3%
RRMAN	372	37 641 \$	0,1%
RR des juges	254	142 477 \$	0,1%
RREFQ	212	36 561 \$	0,1%
<b>Sous-total</b>	<b>5 750</b>	<b>51 836 \$</b>	<b>1,6%</b>
<b>Totaux</b>	<b>366 374</b>	<b>24 907 \$</b>	<b>100,0%</b>

Aux fins de calculs ces données ont été tirées du Rapport annuel de gestion Retraite Québec 2018 pages 108 et 109

RREGOP: Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics  
RRE: Régime de retraite des enseignants  
RRF: Régime de retraite des fonctionnaires  
RRPE: Régime de retraite du personnel d'encadrement  
RRAS: Régime de retraite de l'administration supérieure  
RRCE: Régime de retraite de certains enseignants  
RRAPSC: Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels  
RRMSQ: Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec  
RRMAN: Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale  
RR des juges: Régime de retraite des juges  
RREFQ: Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec

Données révisées et compilées par Gaëtan Morneau - 21 juin 2019



L'Association Démocratique des retraités (ADR) est satisfaite du report de l'équilibre budgétaire. Elle salue particulièrement trois (3) mesures qui lui sont prioritaires :

- l'ajout de 5,8 % en santé;
- le supplément en éducation dont 521 millions pour la réussite scolaire;
- la prévision de 1,9 milliard \$ pour la transition en économie.

Elle considère que plusieurs autres mesures sont aussi de nature à contribuer au bien-être des Québécois.

L'ADR déplore toutefois que les retraités de l'État continueront de s'appauvrir progressivement.

Elle souligne que ce budget est pertinemment ajusté à la réalité de la pandémie, mais elle restera sensible et vigilante à la vulnérabilité des retraités de l'État.

Le Conseil d'administration  
Par Aline Couillard, 2<sup>e</sup> vice-présidente

Les préarrangements funéraires  
*une façon de prévenir.*

*Un décès survient toujours trop vite et lorsqu'on doit faire face à la réalité, tout se bouscule, tout devient difficile.*

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubald Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.

Anthony Marcil, conseiller aux familles et propriétaire

Mausolée      Siège social

**U<sup>L</sup>**  
COMPLEXE FUNÉRAIRE  
**Ubald Lalime**

Une maison de confiance depuis 1940  
Siège social  
900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe  
450 774-6417 | www.ubaldlalime.com

## PENSÉE DU JOUR

**DÉTERMINATION  
ET ESPOIR  
SONT LES  
FACTEURS CLÉS  
D'UN MEILLEUR  
AVENIR.**

**Dalaï Lama**

## Vous gagnez à changer pour SSQ Assurance

Profitez de rabais exclusifs



18 %

de rabais  
en assurance  
auto



10 %

de rabais  
en assurance  
habitation



\*Certaines conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer.

Obtenez **60 \$ de rabais** sur chacun  
de vos contrats en effectuant une  
soumission en ligne\*.

**+** Demandez une soumission  
1 866 777-2886 | [ssq.ca/groupes](https://ssq.ca/groupes)